

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024121308

Séance du 13/12/2024

| Référence |
|------------|
| 2024121308 |

| Objet de la délibération |
|--|
| TARIF DU CAMP D'ADOLESCENTS - ETE 2025 |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 20 | 16 | 20 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 29/11/2024 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 14/12/2024 |

| Vote |
|---|
| Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 13/12/2024

Et

Publication ou notification du :
29/11/2024

L' an 2024 le 13 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de M. ROLLAND Thierry, Maire

Présents : Mmes : PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, CARPENTIER Florine, FLEUROUX Stéphanie, MM : ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, DEFFONTAINE Bernard, FAUCHILLE Patrice, LEPERS Jean-Pascal, DUPAS Philippe, JOLY Julien, SELOSSE Olivier, DE NANTEUIL Christian

Excusés : D'HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX Stéphanie, POULAIN Brigitte ayant donné procuration à JONVILLE Yves, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore.

Absents non excusés :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PROUVEUR Aurore

Objet de la délibération : TARIF DU CAMP D'ADOLESCENTS - ETE 2025

Madame Audrey BONNEEL, ajointe à la jeunesse, expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer le tarif de participation des familles au camp d'adolescents.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la même le tarification soit **366.04 €**. Le camp sera réservé exclusivement aux enfants willemois*.

*Sont considérés enfants willemois : les enfants domiciliés à Willems, les enfants non willemois toutefois scolarisés dans les écoles willemoises, les enfants non willemois dont le ou les parents travaille(nt) dans une entreprise willemoise.

Après discussion, le Conseil municipal DECIDE d'appliquer ce tarif unique pour le camp d'adolescents pour l'été 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/12/2024

Le Maire

Thierry ROLLAND

La Secrétaire de séance




